

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL342

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 32

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des obligations leur incombant »,

les mots :

« de leurs obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.